



FÉDÉRATION DES PROFESSIONNEL·LES INTERVENANT EN MÉDIATION ANIMALE

AMAT.BELGIUM® ASBL

Qu'est-ce que la Médiation animale© *professionnelle* ?

Avec le soutien de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et son Échevinat à la Santé



Avec le soutien de la Wallonie

Rompre la solitude



Pour bien vieillir



Soigner



Dans les centres de revalidation



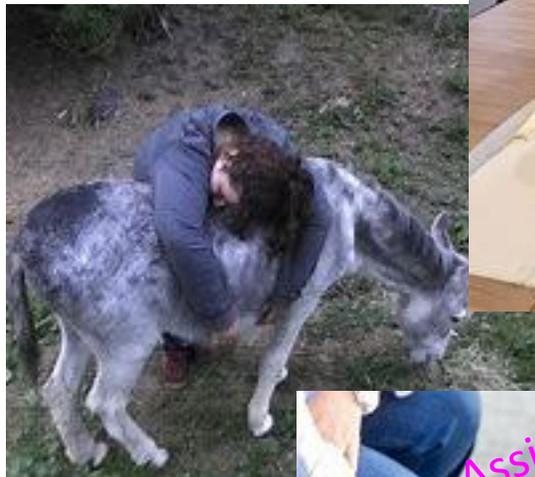
Dans les maisons de repos



En milieu carcéral



Aider à la concentration



Assister les victimes



Dans les hôpitaux



Dans les écoles



La Médiation animale© *professionnelle* :

- De quoi parle-t-on ?
- En quoi se professionnalise-t-elle ?
- Au bénéfice de qui se pratique-t-elle ?
- Avec le concours de qui ?





Wallonie

La Médiation animale© *professionnelle* : De quoi parle-t-on ?

- Pour débiter... Un peu d'histoire 😊
 - Idée présente depuis de nombreux siècles : bienfaits procurés par la présence d'animaux ou de la nature

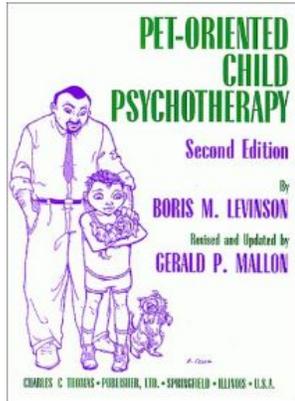


- Mais ! Conception occidentale « moderne » :
nature >< culture, corps >< esprit
 - ⇒ Animaux relégués du côté de la nature physique et éloignés de notre vie mentale
 - ⇒ Souci d'hygiène, depuis XIX s.





La Médiation animale© *professionnelle* : De quoi parle-t-on ?



- 1961 : Boris LEVINSON, psychologue USA, « *Le Chien comme un co-thérapeute* »

- Epoux CORSON, psychiatres USA, travaillent avec patients psychiatriques « chroniques »

⇒ Présences multiples des animaux aux côtés d'humains et d'humains vulnérables : cabinet du clinicien, hôpitaux, centres de rééducation, écoles, prisons, etc.





La Médiation animale© *professionnelle* : De quoi parle-t-on ?

- Une diversité d'appellations :

- Zoothérapie (Québec) => Ambigüe chez nous
- Activités assistées par l'animal (AAA) – Thérapies assistées par l'animal (TAA) (pays anglo-saxons)
- Activités récréatives et/ou éducatives associant des animaux



- La visée « thérapeutique » : Le problème du « but conscient » (G. Bateson)
- « En amour, en peinture et comme en toute chose possiblement offerte à l'autre, se tient cette vérité : **la simple idée de l'effet annule tout** (...) Mais si l'on agit sans rien en tête, ils nous conduisent au bon endroit » ; Cédric SAPIN-DUFOUR, in *Où les étoiles tombent*, p.279

=> suffit-il donc de mettre là, humains et animaux pour que les premiers se portent mieux ?

Non... => **Paradoxe**

- Dans le monde francophone :

- Depuis 2005 : **Médiation animale**
- Pluralité des pratiques
- Diversité des animaux conviés
- Diversité des potentiels bénéficiaires

=> Instaurer quelque chose comme une médiation, un détour, autre chose qu'une ligne droite

=> **Autre chose que la visée d'un but, le calcul de moyens pour atteindre une fin**



La Médiation animale© *professionnelle* : De quoi parle-t-on ?

En médiation animale :

Instaurer **intentionnellement et professionnellement** un cadre pour une rencontre

- 2024 : Travail de définition de la Médiation animale, réalisé par la Fédération des Professionnel·les intervenant en M.A.

“ La médiation animale est un secteur d’activités spécifique dans le domaine du soin, de l’éducation et du champ social. Elle prévoit la mise en place intentionnelle d’un dispositif d’exploration des relations humaines-animales à visée préventive, éducative ou thérapeutique.

C’est une méthode mise en place par un·e professionnel·le qualifié·e, concerné·e d’égale manière par les humains et les animaux, qui vise à accompagner une personne dans le cadre d’un projet défini et le respect bénéfique de chaque partie.

Ce n’est pas : ce n’est pas un hobby ni une activité proposée par un·e amateur·ice ; ce n’est pas une relation avec son animal de compagnie, ni un soin de l’animal, ce n’est pas non plus de la protection animale ; Ce n’est pas l’animal qui soigne par sa simple présence, l’animal n’est pas une prothèse ou une orthèse, l’animal n’est pas un outil de détection, l’animal n’est pas un thérapeute ni un coach ; le dispositif ne relève ni de la magie ni du surnaturel. “



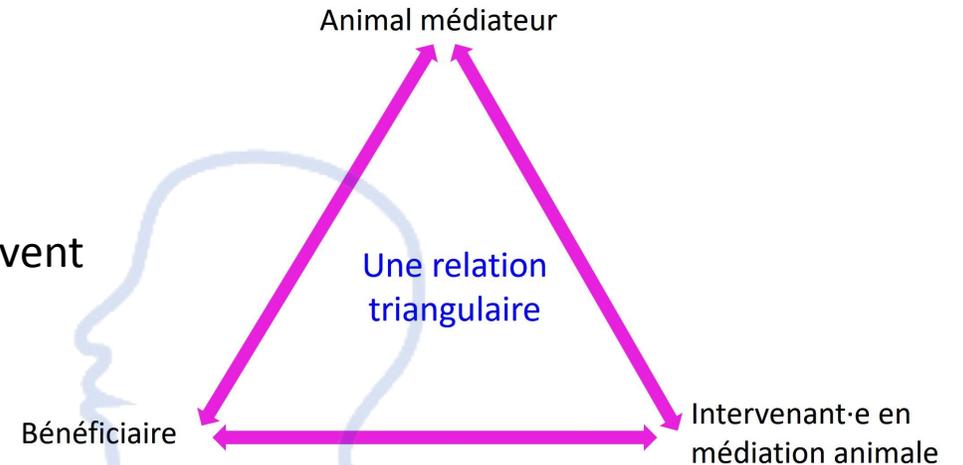
La Médiation animale© *professionnelle* : De quoi parle-t-on ?

De : **Découvertes fortuites** des bienfaits de la présence des animaux auprès des humains en situation de vulnérabilité ;

A : **Construire et réfléchir** le cadre des interventions, les interventions, la façon dont les interactions entre soignant·es, soigné·es et animaux peuvent se déployer **au bénéfice de chacun·e**

Depuis 50 ans, **études sur les bienfaits procurés par les animaux** :

- ✓ vivre avec un animal de compagnie **favorise le bien-être, améliore la santé** physique et psychique
- ✓ La présence d'animaux de compagnie a une **incidence sur les hormones**
- ✓ Changements au niveau de **l'estime de soi**, des **relations sociales**
- ✓ La relation à l'animal est aussi considérée comme **sécure** : la communication avec eux comporterait moins de signaux incertains et serait « plus fluide », moins ambiguë.
- ✓ Se promener avec son chien permet de **lutter contre la sédentarité, stimule le système immunitaire**, contribue à la **diminution d'effets de la dépression**, de l'anxiété.
- ✓ Pour les personnes amatrices de chiens, leur compagnie **réduit les risques de maladies cardiovasculaires** et **allonge la durée de vie**.
- ✓ Les personnes qui souffrent de problèmes cardiovasculaires semblent **consommer moins de médicaments** et **se remettre plus vite**.





La Médiation animale© *professionnelle* : De quoi parle-t-on ?

Le modèle « causaliste » ou « pharmacologique » :

Objectiver les « effets » produits par les animaux sur les humains => un « effet animal » ?

Suppression de l'ajustement au sujet (humain ou animal), réplique à l'identique de procédures => disparition de l'effet thérapeutique !

- Etude de Véronique SERVAIS, 1999 : Projet associant des dauphins à une démarche thérapeutique et scientifique aux bénéfices d'enfants autistes
Quels « effets » retenir ?
- Etude de Bénédicte DE VILLERS : Projet de médiation avec l'introduction de deux chiens dans une unité de psychiatrie

- ⇒ **Ne pas faire peser sur l'animal seul le devoir / pouvoir d'être thérapeutique**
- ⇒ **Médiation animale = Création d'espaces de collaboration avec des animaux**
- ⇒ **Une démarche professionnelle : un art autant qu'une technique !**

Apprentissages, enseignements, formations de professionnel·les

Traditions, transmissions de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être



Quand l'animal humanise, ©ULiège



Projet « TAA Mistral Gagnant » ©



La Médiation animale© *professionnelle* : De quoi parle-t-on ?

« C'est une méthode mise en place par un·e professionnel·le qualifié·e, concerné·e d'égal·e manière par les humains et les animaux, qui vise à accompagner une personne dans le cadre d'un projet défini et le respect bénéfique de chaque partie. »

- **La professionnalisation du secteur de la médiation animale** : Indispensable vu l'essor des pratiques
ça ne s'improvise pas !

=> Risques de désastres relationnels, d'insécurité / de danger psychique et/ou physique pour les bénéficiaires *et les animaux*



⇒ Les pratiques de M.A.© sont donc **spécifiques** et non assimilables à d'autres types de relations avec des animaux





La Médiation animale© *professionnelle* : De quoi parle-t-on ?

« Ce n'est pas : ce n'est pas un hobby ni une activité proposée par un·e amateur·ice ; ce n'est pas une relation avec son animal de compagnie, ni un soin de l'animal, ce n'est pas non plus de la protection animale ; ce n'est pas l'animal qui soigne par sa simple présence, l'animal n'est pas une prothèse ou une orthèse, l'animal n'est pas un outil de détection, l'animal n'est pas un thérapeute ni un coach ; le dispositif ne relève ni de la magie ni du surnaturel. »

- Être professionnel·le de la M.A. : avoir les moyens et la capacité de laisser advenir l'animal, dans son altérité, dans un dispositif où sont également présent·es des humain·es potentiellement vulnérables.
- Les 5 libertés et le B.-E. A. en Médiation animale©
- Un animal = **sujet de la relation** : ressent les choses, résiste à nos représentations symboliques, répond (ou non) à nos sollicitations par des attitudes et des dispositions qui lui sont propres



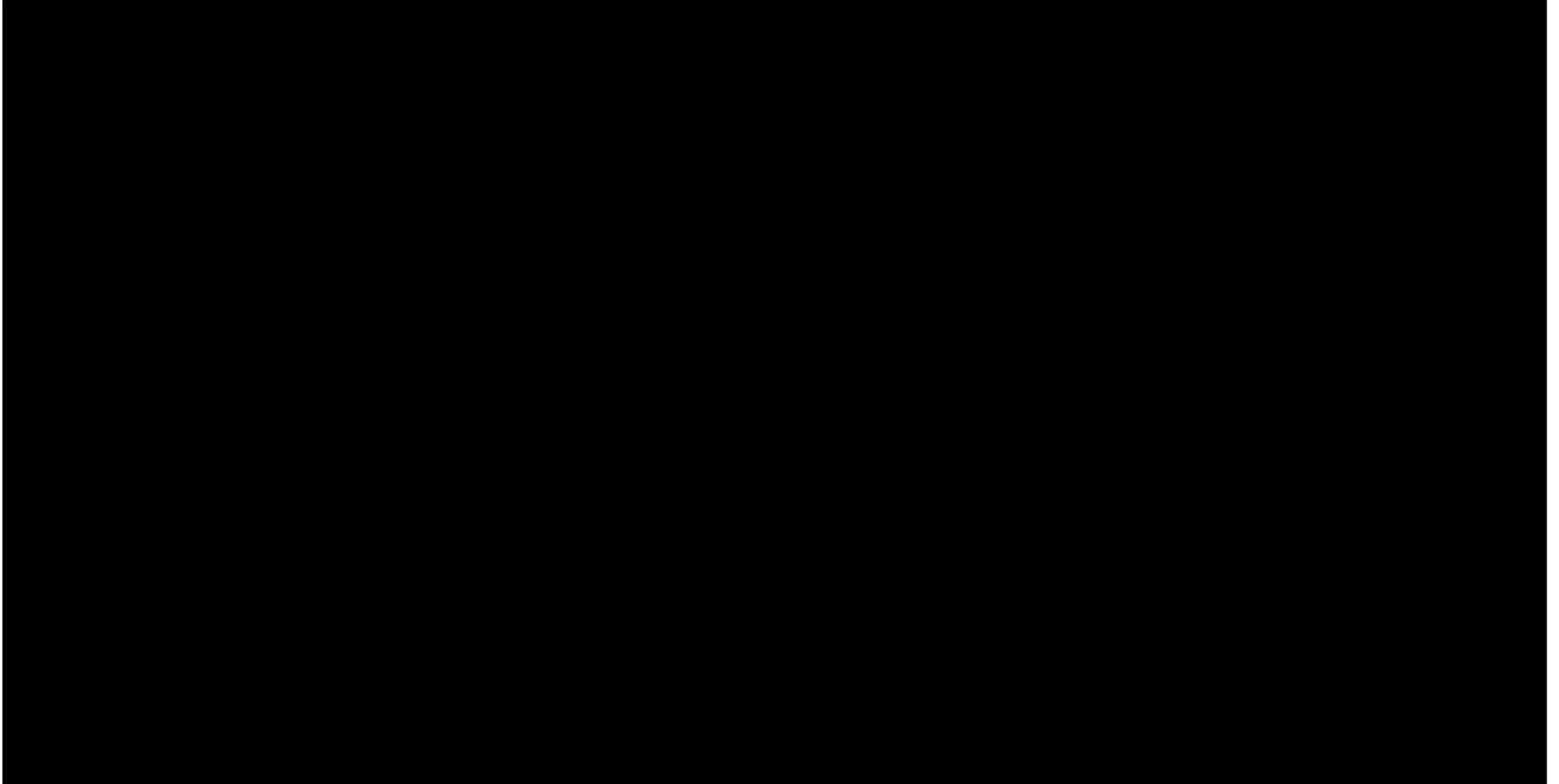
=> **Responsabilité de l'intervenant·e professionnel·le
de la Médiation animale©**





Wallonie

La Médiation animale© *professionnelle* : En quoi se professionnalise-t-elle ?





La Médiation animale© *professionnelle* : En quoi se professionnalise-t-elle ?

- 2023 : Identification des compétences professionnelles : **4 grands domaines**
 - Domaine 1 : Compétences en rapport avec **l'animal impliqué** dans la médiation
 - Domaine 2 : Compétences en rapport avec **le ou la bénéficiaire**
 - Domaine 3 : Compétences **de l'intervenant·e professionnel·le** en médiation animale©
 - Domaine 4 : Connaissances et compétences **administratives et de gestion**, et mise en application.

- La Charte éthique

- 2024 : Le Code de déontologie : **Principes, devoirs et règles**

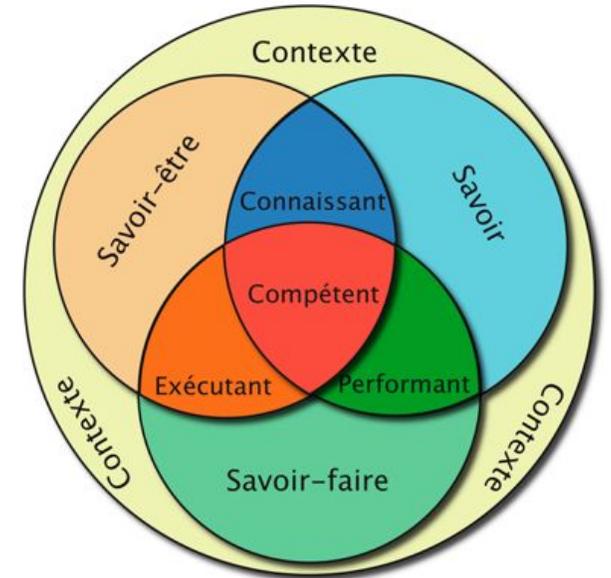
- Chapitre 1^{er} : Dispositions générales
- Chapitre 2 : Principes généraux : le **respect de la dignité** de la personne et de ses droits, la responsabilité, la compétence et l'intégrité
- Chapitre 3 : Les **devoirs des praticien·nes** en médiation animale©
- Chapitre 4 : Les **règles relatives à la relation à l'animal impliqué** dans la médiation animale©.

- 2025 : **Reconnaissance** par les compagnies d'assurances – **Partenariat Fédération x AXA Belgium**

- Police en **Responsabilité Civile Professionnelle spécifiquement élaborée pour les professionnel·les en M.A.**, sur base de la définition de 2024
- Reconnaissance du code de déontologie de la Fédération comme cadre de référence de la pratique

- Niveau et qualité de formation => travail de **reconnaissance des formations existantes** : Rentrée académique 2026-2027

- **Labellisation** des professionnel·les

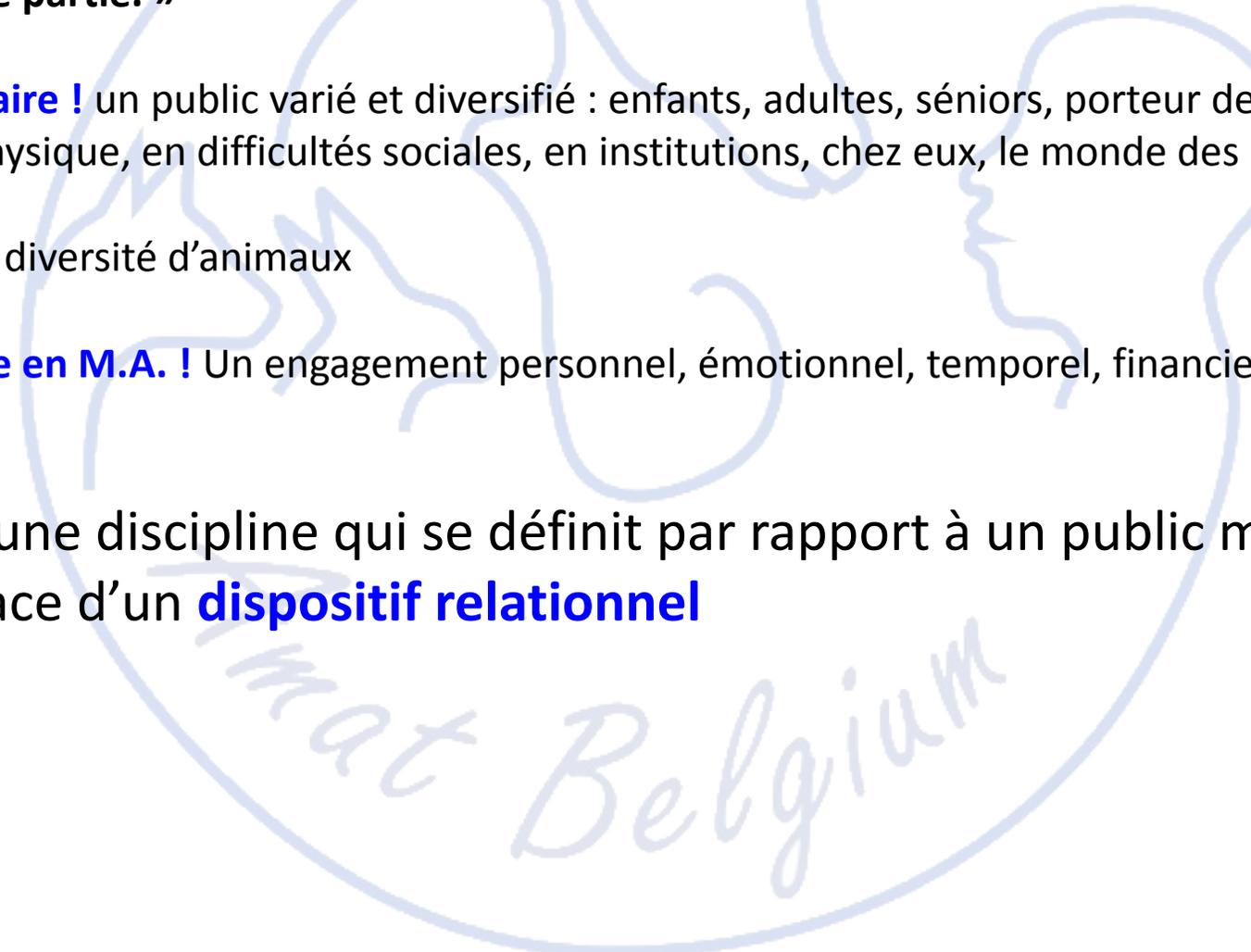




La Médiation animale© *professionnelle* : Au bénéfice de qui se pratique-t-elle ?

« C'est une méthode mise en place par un·e professionnel·le qualifié·e, concerné·e d'égle manière par les humains et les animaux, qui vise à accompagner une personne dans le cadre d'un projet défini et le respect bénéfique de chaque partie. »

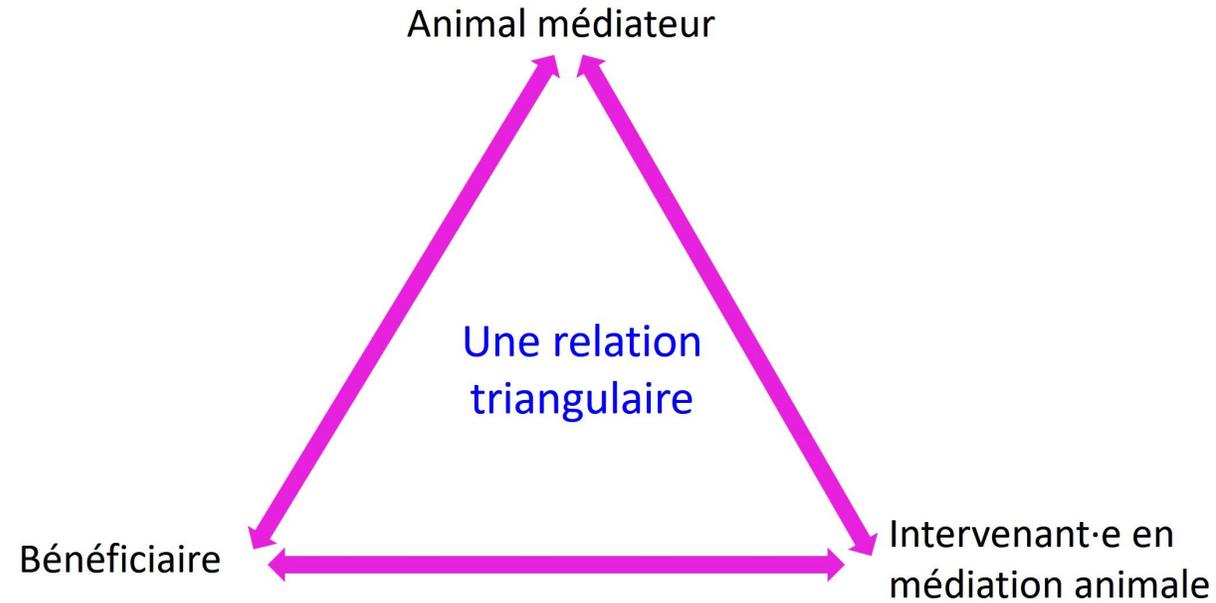
- **Du·de la bénéficiaire !** un public varié et diversifié : enfants, adultes, seniors, porteur de handicap psychologique, physique, en difficultés sociales, en institutions, chez eux, le monde des entreprises...
 - **De l'animal !** Une diversité d'animaux
 - **De l'intervenant·e en M.A. !** Un engagement personnel, émotionnel, temporel, financier...
- ⇒ Ce n'est pas une discipline qui se définit par rapport à un public mais par rapport à la mise en place d'un **dispositif relationnel**





La Médiation animale© *professionnelle* : Avec le concours de qui ?

□ La relation triangulaire :



□ Mais également *l'entourage du·de la bénéficiaire* :

- Une discipline qui fonctionne très bien dans un cadre pluridisciplinaire : kiné, psy, psychomotricien·ne, enseignant·es, etc.
- Avec la nécessaire collaboration de l'institution, aussi pour un accueil qualitatif des animaux partenaires !

□ Mais également *l'équipe qui prend soin des animaux* en dehors des séances

⇒ **Une discipline relationnelle de réseaux**



Le choix du·de la praticien·ne => Un guide pour sélectionner un·e praticien·ne professionnel·le :

- Formé·e !
- Respectueux·se du B.-E. A. de ses animaux partenaires – aussi en séances !
- Respectueux·se du bien-être de son·sa bénéficiaire !
- Respectueux·se du cadre légal (statut des travailleur·ses, codes du BEA, fiscalité et charges financières, assurances, pratique permise ou non dans le monde de l'aide à la personne...)

Comment ?

⇒ **Posez des questions !**

Ammat Belgium



“ La médiation animale est un secteur d’activités spécifique dans le domaine du soin, de l’éducation et du champ social. Elle prévoit la mise en place intentionnelle d’un dispositif d’exploration des relations humaines-animales à visée préventive, éducative ou thérapeutique.

C’est une méthode mise en place par un·e professionnel·le qualifié·e, concerné·e d’égale manière par les humains et les animaux, qui vise à accompagner une personne dans le cadre d’un projet défini et le respect bénéfique de chaque partie.

Ce n’est pas : ce n’est pas un hobby ni une activité proposée par un·e amateur·ice ; ce n’est pas une relation avec son animal de compagnie, ni un soin de l’animal, ce n’est pas non plus de la protection animale ; Ce n’est pas l’animal qui soigne par sa simple présence, l’animal n’est pas une prothèse ou une orthèse, l’animal n’est pas un outil de détection, l’animal n’est pas un thérapeute ni un coach ; le dispositif ne relève ni de la magie ni du surnaturel. “

©AMAT.Belgium® ASBL, octobre 2024

www.amatbelgium.be

Secrétariat : amatbelgium@gmail.com - 0476/32 54 28